



Rapport D'Orientation Budgétaire 2022

Port Auguier



SOMMAIRE

Préambule	page 3
1. Contexte	page 4
1.1 Rétrospective 2017 – 2021	page 4
1.2 Evolution des épargnes	page 5
1.3 Politique des ressources humaines	page 6
1.4 Une dette maîtrisée	page 6
2. Les orientations budgétaires	page 8
2.1 Des recettes d'exploitation stables	page 8
2.2 Ajustement des dépenses d'exploitation	page 9
2.3 Autofinancement	page 9
2.4 Poursuite des projets	page 10
3. Conclusion	page 12
4. Tableau de synthèse du projet de budget primitif	page 12

PREAMBULE

Cadre juridique

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Sans aucun caractère décisionnel, c'est une étape essentielle de la vie démocratique d'une ville.

Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le rapport d'orientation budgétaire doit comprendre des informations sur l'analyse rétrospective, prospective, sur les principaux investissements et sur le niveau de la dette et son évolution.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives à la masse salariale ainsi que la structure et l'évolution des effectifs, à l'évolution des dépenses de personnel comportant des éléments sur les composantes de la rémunération ainsi qu'à la durée effective du temps de travail.

Un exemplaire du rapport d'orientation budgétaire doit être adressé au représentant de l'Etat, à la Métropole et être publié.

1. Contexte : Assurer la continuité des infrastructures et limiter le dragage

La projection budgétaire est un exercice particulier dans le contexte difficile de l'enchaînement des restrictions liées aux conditions sanitaires et de l'imprévisibilité de l'action des usagers, clients portuaires et plaisanciers.

Les niveaux de recettes sont sensiblement équivalents aux années antérieures à la crise sanitaire, à la différence des autres ports, et n'affectent pas le budget du port Auguier.

Un ajustement de ces projections sera probablement nécessaire dans le courant de l'année en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire 2022.

Des Lignes thématiques stratégiques sont proposées et sont déclinées en sous partie détaillée ci-après cf .2.4 et alimenteront la PPI qui sera mise en place en 2022.

Les priorités d'investissement 2022 seront :

- L'amélioration de la sécurité portuaire : Maintien des infrastructures
- La gestion du plan d'eau
- La modernisation des services

Les priorités d'exploitation 2022 seront :

- Le maintien de la stabilité des tarifs
- Le maintien de la stabilité de la masse salariale
- L'inscription des opérations de dragage en exploitation

C'est donc dans ce contexte que les orientations budgétaires 2022 se définissent, faisant l'objet d'une juste mesure pour mener à bien nos missions et la réalisation des projets d'équipement attendus par les usagers.

1.1 Rétrospective 2017 - 2021

L'exécution des budgets en section d'exploitation des cinq dernières années se présente selon la synthèse ci-dessous. L'excédent annuel est en moyenne de 25 K€ à l'exception de l'exercice 2021 qui s'est soldé par un déficit largement absorbé par le résultat reporté de 2020.

Chapitres	Comptes administratifs - En K€				
	2017	2018	2019	2020	Provisoire 2021
Produit des services, du domaine & ventes	209	214	224	231	235
Produits exceptionnels		5	0	2	
Opérations d'ordre	1	1	1	1	4
s/total des recettes	210	223	225	233	239
Variation en %	-9%	6%	1%	4%	6%
Résultat reporté	108	121	76	88	113
Total des recettes - en K€	318	343	301	321	352

Charges à caractère général	67	71	67	74	98
Charges de personnel	33	34	32	34	39
Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0
Charges financières	7	6	5	4	3
Charges exceptionnelles					1
Provisions					10
Impôts sur les bénéfices	18	8	2	2	2
Opérations d'ordre	65	78	91	95	109
Total des dépenses	189	196	196	208	263
Variation en %	12%	3%	0%	6%	34%

Le produit relatif aux redevances d'amarrage représente l'intégralité des recettes courantes. Il a évolué de 12% entre 2017 et 2021 alors que les tarifs n'ont évolué que de 1% en 2017 et en 2018. Cette progression est le reflet d'une gestion optimisée du plan d'eau.

Les charges sont en moyenne de 197 K€ jusqu'en 2020. En 2021, le coût d'évacuation des posidonies plus important et la constitution d'une provision pour risque indemnitaire ont augmenté ces charges de plus de 30%.

1.2 Evolution des épargnes

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section d'exploitation, y compris les intérêts de la dette et elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer à la fois le remboursement en capital de la dette [équilibre réel] et son équipement au travers de l'épargne nette. C'est un indicateur qui permet de mesurer la bonne santé financière de la section d'exploitation et de connaître la capacité à investir.

Ces cinq dernières années, notre équipe a décidé d'agir très modérément sur les tarifs. Cette décision implique d'effectuer des choix de gestion permettant de garder de bons niveaux d'épargnes comme le montre le tableau ci-dessous.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Provisoire 2021
Recettes réelles d'exploitation	209	222	224	233	235
Dépenses réelles d'exploitation	124	118	105	114	154
Epargne brute	85	104	119	119	80
Remb. En capital de la dette	26	26	27	27	28
Epargne nette	59	78	92	92	53
Taux d'épargne brute	40,61%	46,92%	53,10%	51,18%	34,30%
Capital restant dû au 31/12	176	150	123	96	168
Capacité de désendettement	2,08	1,44	1,03	0,81	2,09

Sur la période 2017-2020, le taux d'épargne brute varie entre 41 % et 53 %. L'année 2021, ce taux a été de 34 % du fait de l'augmentation de la charge liée au retrait des posidonies.

Ces bons niveaux permettent de ne recourir à l'emprunt que de manière très modérée. Ainsi, la capacité de désendettement se calcule à 2,09 revenant au niveau de 2017.

Rappelons que la capacité de désendettement correspond à la vitesse en nombre d'années, à laquelle la collectivité rembourse l'intégralité de son stock de dette via le volume de son épargne brute. Il s'agit donc du rapport entre l'épargne brute et le capital restant dû au 31 décembre de l'année.

1.3 La politique des ressources humaines

Depuis 2016, un travail important sur la gestion de personnel des ports a permis une relative stabilité des effectifs. Le personnel affecté à la gestion des ports est composé d'agents permanents et de saisonniers.

Le passage aux 37 heures à compter du 1er janvier 2022 ne génère aucune modification budgétaire et permettra d'améliorer la continuité du service public.

½ équivalent temps plein de catégorie C est affecté à l'année au port Auguier complété par 1 mois saisonnier.

Le personnel administratif et technique de la ville et du port Saint-Pierre impacte ce budget annexe au travers d'une refacturation qui représentait 16 K€ en 2021.

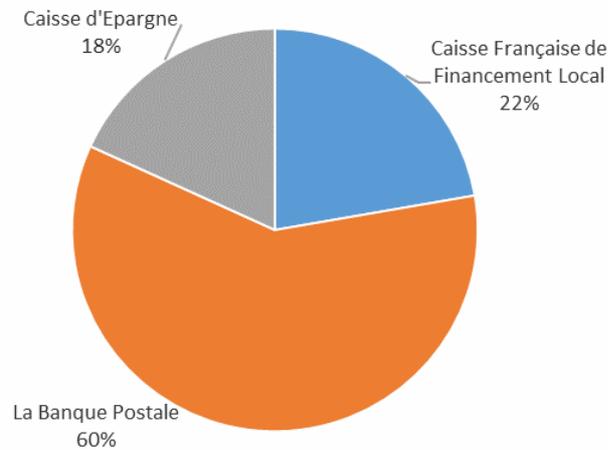
Les charges de personnel représentent en moyenne 28% des dépenses réelles d'exploitation.

1.4 Une dette maîtrisée

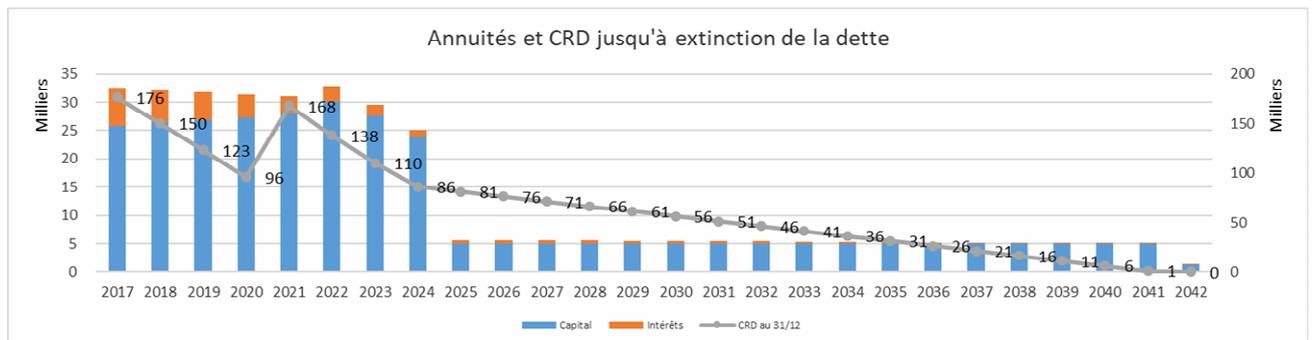
Au 31 décembre 2021 le Capital Restant Dû (CRD) s'élevait à 168 K€ compte tenu du dernier emprunt souscrit en 2021 de 100 K€ pour le financement des travaux de réhabilitation du quai (La Banque Postale au taux fixe de 0,78% sur 20 ans).

Le CRD se répartit entre trois partenaires financiers.

Répartition du CRD au 31/12/2021



A titre indicatif, le graphe ci-dessous indique le niveau des annuités et du capital restant dû jusqu'à extinction de la dette.



Les cinq contrats de prêt affectés à ce budget sont tous à taux fixe. Le taux moyen de la dette est de 2,08 %.

La charte de bonne conduite classe les emprunts selon les risques qu'ils font porter sur les collectivités locales. Ainsi, 78 % de la dette sont classifiés A1 « risque faible » (taux fixe et variable simple ; indices zone euro). Les 22% restant sont classifiés C1 (option d'échange ; indices zone euro).

2. Les orientations budgétaires

En termes de ressources, l'hypothèse de travail qui a conduit à ce projet de budget est la stabilité des tarifs. Les produits des services de l'exercice restent donc relativement stables.

Au niveau des dépenses, 2022 sera marqué par l'affectation en section d'exploitation de l'intégralité de l'enlèvement des posidonies du bassin.

Dans ces conditions, les recettes d'exploitation sont estimées à 293 K€ et les dépenses à 292 K€ comme vous le montre la synthèse par chapitre ci-dessous.

Chapitres	Crédits 2021 = BP + DM	CA provisoire 2021	Projection 2022	V°BP 2022/ Crédits 2021	V° BP 2022/CA 2021
Résultat reporté	113	113	50	-55%	-55%
Atténuations de charges		0	2		
Produit des services, du domaine & ventes	229	235	234	2%	0%
Produits exceptionnels	4	0	4		
Opérations d'ordre	4	4	2		
Total des recettes - en K€	350	352	293	-17%	-17%
Charges à caractère général	104	98	121	15%	23%
Charges de personnel	39	39	40	2%	2%
Charges financières	3	3	3	-9%	5%
Charges exceptionnelles	1	1	0	-73%	-64%
Provisions	10	10	10	0%	0%
Impôts sur les bénéfices	3	2	1	-70%	-57%
Opérations d'ordre	110	109	116	6%	7%
Total des dépenses - en K€	272	263	292	7%	11%
Solde de l'exercice	79		1		

2.1 Des recettes d'exploitation stables

L'évaluation des recettes d'exploitation s'effectue à partir des réalisations des années antérieures corrigée d'évènements pouvant affecter à la hausse ou à la baisse le produit.

Pour 2022, aucun évènement ne permet de modifier sensiblement le produit issu des redevances d'amarrage. L'estimation sera donc de 232 K€ dont 61 % proviennent des postes abonnés.

	2017	2018	2019	2020	2021	Projection 2022
Abonnés	141 327	139 845	139 845	139 820	141 360	141 000
Passagers	66 464	72 899	82 981	89 436	91 439	91 000
TOTAL	207 791	212 744	222 826	229 256	232 799	232 000
Evolution	-4,09%	2,38%	4,74%	2,89%	1,55%	-0,34%

Le produit relatif à la liste d'attente est estimé à 2 K€ et le résultat reporté de 50 K€ alors qu'il était de 113 K€ en 2021.

2.2 Ajustement des dépenses d'exploitation

La qualité d'accueil et du service doivent être maintenue à un haut niveau d'exigence ce qui nous contraints d'une manière générale, à poursuivre nos efforts en matière de gestion : optimisation des coûts des prestations, modification d'organisations, maîtrise de la masse salariale.

Les dépenses réelles d'exploitation sont estimées à 175 K€. Elles sont complétées par les dotations aux amortissements de 116 K€.

- Les charges générales

Ces charges représentent 69 % des dépenses réelles d'exploitation avec une enveloppe de 121 K€ dont les plus importantes sont l'enlèvement des posidonies du port estimé à 72 K€ et les charges fiscales, hors impôt sur les bénéfices, pour 35 K€.

Les autres charges sont des dépenses courantes d'honoraires, d'entretien, téléphonie, fluides...

- Les charges de personnel

L'inscription au budget primitif 2022 représentera donc 40 K€. Cette prévision tient compte de la rémunération du ½ ETP et de l'emploi saisonnier (24 K€) ainsi que de la refacturation du personnel administratif et technique de la ville et du port Saint-Pierre (13 K€).

- Les charges financières

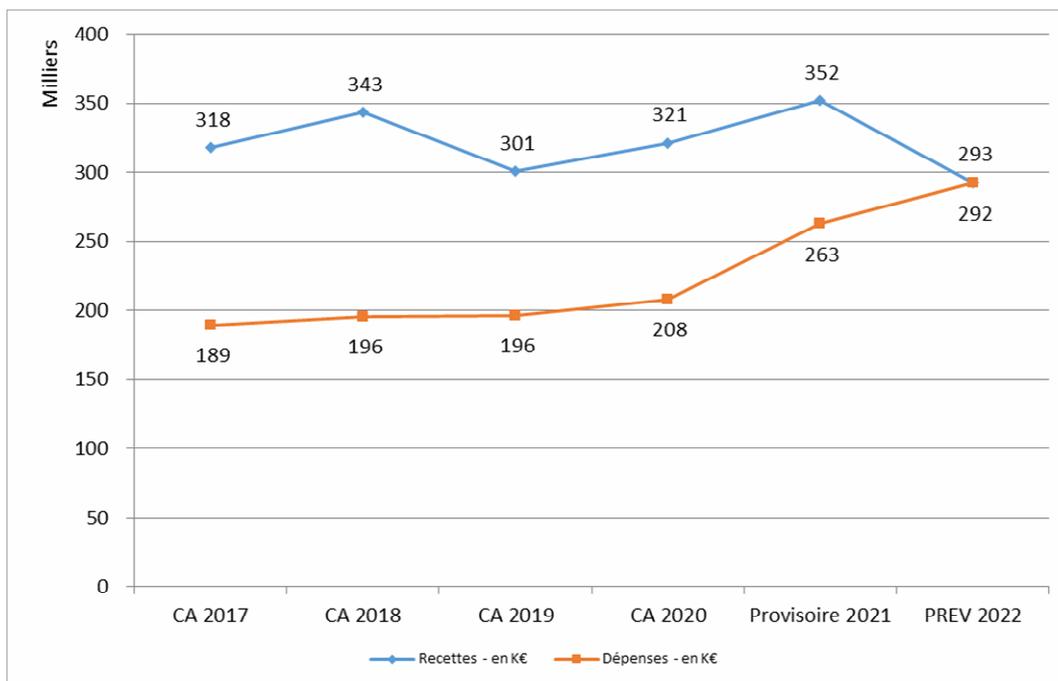
Le budget prévoit 3 K€ d'intérêts échus ou à échoir soit moins de 2% des dépenses réelles d'exploitation.

- Les autres charges

Parmi les autres charges, la provision pour risque indemnitaire est la plus importante avec 10 K€.

2.3 Autofinancement

L'évolution des dépenses et des recettes se présente synthétiquement de la manière suivante :



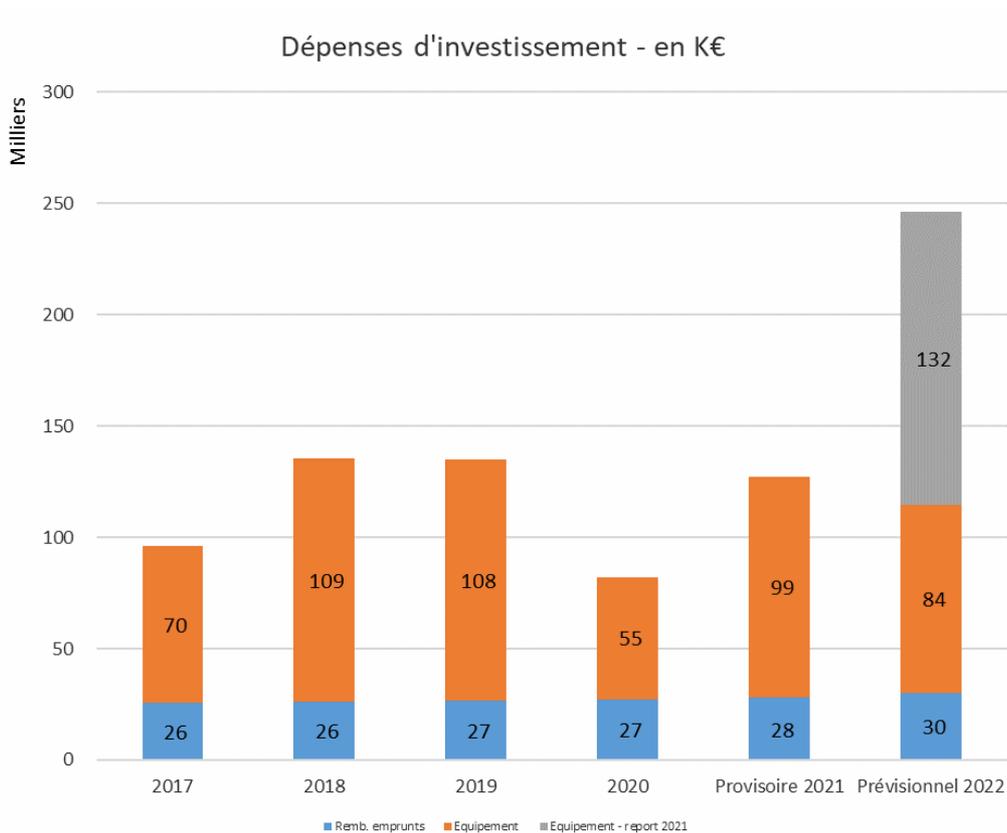
Le virement à la section d'investissement est pratiquement nul pour cet exercice du fait de la prise en charge en section d'exploitation de l'enlèvement des posidonies du port.

L'autofinancement, qui regroupe le virement à la section d'investissement et les dotations aux amortissements, se calcule à 117 K€ contre 189 K€ au budget 2021.

2.4 Poursuite des projets

En plus du remboursement de la dette à hauteur de 30 K€, la somme de 84 K€ sera portée au titre de l'équipement de l'exercice complétée par 132 K€ de reports de 2021.

Cet équipement sera intégralement autofinancé.



L'équipement sera consacré principalement à :

- L'amélioration de la sécurité portuaire : Maintien des infrastructures
- La gestion du plan d'eau
- La modernisation des services

Thème	Equipement	Montant prévisionnel
Amélioration de la sécurité portuaire : Maintien des infrastructures		23 448
Modelisation de la courantologie		
Mise en place d'arceaux de protection		
Mise en place d'une échelle de sécurité		
Gestion du plan d'eau		58 990
Remplacement des mouillages selon schéma directeur		
Modernisation des services		1 600
Remplacement des photocopieurs		
TOTAL GENERAL		84 038

3. Conclusion

Le budget 2022 permet d'assurer la continuité du service en maintenant les infrastructures portuaires sans déséquilibre, dans un contexte sanitaire, règlementaire et juridique particulièrement contraint.

4. Annexe

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

SECTION D'EXPLOITATION					
	Crédits 2021 :		Crédits 2021 :		
	BP + DM	Projet 2022	BP + DM	Projet 2022	
TOTAL DES DEPENSES	350 458	292 522	TOTAL DES RECETTES	350 458	292 522
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	104 414	120 554	002 - RESULTAT REPORTE	113 266	50 482
012 - CHARGES DE PERSONNEL	39 380	39 980	013 - ATTENUATION DE CHARGES		2 220
014 - ATTENUATION DE PRODUITS		500	70 - PRODUIT DU DOMAINE ET DES SERVICES	229 400	233 700
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	6	5	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	280	280
66 - CHARGES FINANCIERES	3 470	3 155	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 500	3 500
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 101	300	78 - REPRISE SUR PROVISIONS		
68 - PROVISIONS	10 200	10 200			
69 - IMPOT SUR LES BENEFICES	3 320	1 000			
AUTOFINANCEMENT	188 567	116 828			
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	109 710	116 380	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	4 012	2 340
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	78 857	448			
SECTION D'INVESTISSEMENT					
TOTAL DES DEPENSES	308 131	252 252	TOTAL DES RECETTES	308 131	252 252
040 - OPERATIONS D'ORDRE SE SECTION A SECTION	4 012	2 340	AUTOFINANCEMENT	188 567	116 828
			042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	109 710	116 380
			023 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	78 857	448
001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE			001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	19 564	96 757
16 - REMBOURSEMENT EN CAPITAL	28 170	30 250	1068 - AFFECTATION DU RESULTAT		38 666
EQUIPEMENT	275 949	84 238	16 - EMPRUNTS NOUVEAUX	100 000	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		20 000			
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	275 949	64 238			
RESTES A REALISER		135 423	RESTES A REALISER		